

Objet de l'appel à candidature : Résidence d'auteur-e 8 semaines – mars et avril 2022

Lieu de résidence :

La Ville de Châlons en Champagne se situe dans le département de la Marne, à 187 km de Paris, une présentation de la ville se trouve dans la brochure jointe.

Préambule :

Le réseau des médiathèques de la Ville de Châlons en Champagne propose une résidence d'auteur-e pour mars et avril 2022 en vue de mener un travail d'écriture et de médiations auprès de différents publics autour de la thématique de la représentation de l'autre. Cette thématique s'inscrit dans un souhait émis par la municipalité de mieux appréhender les différences socio-culturelles existant entre les individus sans porter de jugement préconçu.

Plusieurs services de la ville vont travailler conjointement sur ce projet : service de l'éducation, de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de la culture ainsi que le service politique de la ville de l'agglomération. Ce travail vise à montrer que notre activité cérébrale catégorise les individus qui bien souvent émet des jugements infondés qui peuvent amener à avoir une attitude discriminante.

A travers des ateliers d'écriture, de médiation, de réflexion, l'auteur-e devra faire réfléchir des groupes de jeunes et d'adultes sur leur vision de la représentation de l'autre. Les faire progresser pour qu'ils se détachent des préjugés et opèrent de façon plus objective.

Une exposition interactive sur la thématique, animée par des personnes formées, sera en place dans la médiathèque. Une programmation culturelle sera proposée pour tous les publics (conférence, lectures, animations) à laquelle l'auteur-e en résidence participera. Un travail collaboratif avec des publics captifs est prévu.

La résidence :

La résidence s'adresse à un-e auteur-e adulte ou jeunesse, de tous les genres littéraires, d'expression orale et écrite française, ayant été publié-e à compte d'éditeur au moins une fois dans les 5 dernières années.

L'auteur-e présentant son dossier devra déjà connaître cette thématique, ou être investi à titre personnel ou professionnel : son expérience personnelle, un travail déjà mené, ou une motivation qui devra ressortir dans le projet présenté...

Les objectifs prioritaires de la résidence sont :

- conscientiser et ouvrir le regard sur la représentation de l'autre dans toutes ses différences et sa similitude,
- appréhender le sujet traité de manière originale et valorisant le vécu, les expériences de chacun,

- s'adapter aux différents publics et faire en sorte que chaque rencontre soit pertinente,
- développer de nouvelles approches de la lecture - écriture aux différents publics : jeunes, publics éloignés, public scolaire, adultes,
- permettre de découvrir la littérature contemporaine,
- encourager l'écriture en soutenant un auteur.

Critères d'admissibilité :

- Langue d'écriture et d'expression : français au moins,
- Avoir un projet d'écriture littéraire (roman, nouvelle, récit, poésie, théâtre, livre graphique...) à développer ou poursuivre en résidence,
- Avoir été publié-e à compte d'éditeur au moins une fois dans les 5 dernières années,
- Engagement à résider sur place durant le temps de la résidence.

Les contreparties :

La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel sans relation avec la thématique de la résidence.

L'auteur-e consacra 30% de son temps de travail à des actions de médiation (ateliers d'écriture, lecture, rencontres et débats...) en direction du public scolaire et non scolaire, enfants ou adultes sur le territoire et qui devront amener à terme de la résidence à une production.

Les actions feront l'objet de propositions de la part de l'auteur-e et seront adaptées avec les différentes structures partenaires du réseau des médiathèques (médiathèques, service éducation, centres sociaux culturels, associations partenaires, établissements scolaires...).

L'auteur-e accepte que des informations le-a concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication physiques et numériques édités par la Ville de Châlons en Champagne et ses partenaires. Il-elle accepte de faire l'objet d'interviews ou de rencontres pour les différents médias et que ses interventions fassent l'objet de captation vidéo.

Les conditions d'accueil :

L'auteur-e accueilli-e sera logé-e dans un appartement situé en centre-ville, proche de toutes les commodités. Il se compose d'une chambre, un séjour, une kitchenette équipée, une salle de bain, le logement dispose d'une machine à laver et du Wifi.

La ville est desservie par les trains, 13 liaisons quotidiennes pour Paris, dont 2 TGV et est équipée d'un réseau de bus. En outre vous avez la possibilité de louer un vélo au mois ou une trottinette électrique ponctuellement.

Les communications téléphoniques, les frais de déplacement et les frais alimentaires sont à la charge du résident. La collectivité s'engage à prendre en charge 2 aller/retour au domicile du résident pendant la durée de la résidence.

La résidence est assortie d'une allocation de 2000 euros net. Cette allocation est reversée en droits d'auteur.

Cette résidence fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région Grand-Est. Si l'aide est accordée, elle sera versée directement par les financeurs à l'auteur.e sous forme de droits d'auteurs. L'auteur.e retenu.e s'engage à fournir rapidement les éléments nécessaires à cette procédure (situation sociale et fiscale).

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- un dossier présentant son travail personnel,
- un CV et une bibliographie mis à jour,
- une note d'intention décrivant le projet d'écriture non achevé et les projets de médiation en lien avec la thématique et la motivation pour cette résidence d'écriture,
- des ouvrages, documents, textes déjà réalisés,
- une attestation sur l'honneur d'engagement à assurer les actions de médiations et à résider sur place durant la résidence (des week-ends pourront être libérés à la demande de l'auteur-e sous réserve qu'il n'y ait pas de médiations prévues et en accord avec le réseau des médiathèques),
- une attestation d'assurance responsabilité civile,

- le n° SIRET le cas échéant,

- le certificat de dispense de précompte le cas échéant,
- une information concernant la déclaration des droits d'auteurs en BNC ou en traitements et salaires.

Les modalités de sélection :

La sélection se fera en fonction de la faisabilité du projet, de son originalité et de son adéquation aux objectifs. Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas étudié. Les candidatures seront analysées et évaluées en fonction des critères énoncés ci-après et donneront lieu à un classement par le comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de la cheffe de projet, des bibliothécaires impliqués et le choix sera soumis aux représentants de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est.

Seront évalués :

- L'adéquation de la proposition au projet concerné
- Le respect de la thématique
- La clarté et la pertinence du projet présenté
- La prise en compte des spécificités des différents publics
- La motivation à s'engager dans le projet.

Les modalités d'envois :

Les courriers électroniques sont acceptés (fichier en format PDF uniquement).
Aux adresses électroniques suivantes :

v.wattier@chalonsenchampagne.fr et a.thomas-gerard@chalonsenchampagne.fr

Objet du mail : NOM Prénom - Candidature résidence AUTEUR 2021

ou par courrier à :

Médiathèque Pompidou
Mesdames Wattier ou Thomas-Gerard

Ville de Châlons-en-Champagne

Hôtel de Ville - Place Foch
CS 30551
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Les dossier de candidature sont à envoyer avant le 18 septembre 2021.

Le comité de sélection se réunira fin septembre 2021. Les artistes présélectionnés seront conviés à un entretien ou en visioconférence à partir de cette date.

Les contacts :

Valérie WATTIER, Directrice du réseau des médiathèques, 03 26 26 95 28, v.wattier@chalonsenchampagne.fr

Aurélié THOMAS-GERARD, Directrice adjointe, Responsable de l'action culturelle
03 26 26 95 31, a.thomas-gerard@chalonsenchampagne.fr

<https://bm.chalonsenchampagne.fr/>